



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

A la salle des Remparts à Rue – 20h00

Présent/e/s	Nicole Barbey, Gérald Borcard, Chantal Bosson, Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Francis Braillard, Magalie Conus, Stéphane Cottet, Yanessandre De Andrea, Nadine Fontaine, Michel Gobet, Hervé Guillain, Sébastien Hassler, Christophe Martin, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Sébastien Perriard, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Armand Surchat. <u>Conseil communal</u> : Joseph Aeby (Syndic), Franco De Andrea, Magali Gianella, Antoinette Piccand, Bernard Savio <u>la boursière communale</u> : Christine Fardel-Ottet <u>la secrétaire communale</u> : Cynthia Buache Mesot
Excusé/e/s	Yannick D'Agostino, Alain Chollet, Joël Crausaz et Patrick Périsset
Présidence	Stéphane Cottet



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, Mme Claire Pasquier pour La Gruyère et M. Guillaume Chillier pour la Liberté. Il remercie également le nombreux public de s'être déplacé à Rue pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à notre commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

Ce soir, le bureau est composé de M. Stéphane Cottet, Président, de MM. Michel Gobet, Sébastien Hassler et Benoît Pittet, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Stéphane Cottet relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 20 novembre 2018, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, sur l'application Gemeinde News, aux piliers publics et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

Il constate que **25** membres du législatif sont présents et **4** sont excusés, le législatif comptant 29 membres depuis la démission de Mme Nadège Bosson (élection en mai 2019). Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

M. Stéphane Cottet revient sur l'ordre du jour et relève que le point 2.2.2.3 « Réfection des routes communales » est retiré par le Conseil communal. **M. Joseph Aeby** explique qu'il était préférable de retirer cet investissement afin de présenter à la séance des comptes un dossier complet plutôt que de demander CHF 300'000.00 sans être en mesure de dire pourquoi. Le Conseil communal n'était pas prêt et il reviendra en mai avec plus d'informations, notamment les routes qui seront concernées par ces travaux.

M. le Président remercie M. Joseph Aeby pour ses explications et revient sur l'ordre du jour. Le point 2.2.2.7 « Réhabilitation du Marais de Naudry » pour un montant de CHF 45'000.00 est également retiré. En effet, le bureau a relu les propositions et les souhaits des 3 groupes sur le pv du 14 décembre 2017. Il a comparé le sondage du Conseil communal avec les propositions du Conseil général. Or, il s'avère que seuls les deux derniers points correspondent au souhait du Conseil général. En résumé, les questions du sondage ne sont pas exactement le reflet de la volonté du Conseil général. Par conséquent, le bureau de vote propose ainsi de retirer cet investissement de l'ordre du jour. La discussion n'est pas demandée.

Par conséquent, **M. le Président** donne une nouvelle lecture de l'ordre du jour, après la suppression des points susmentionnés. Il explique également qu'après la séance, l'Entente Musicale Promasens-Rue viendra faire une petite aubade et se présenter. Il propose de voter pour l'acceptation du nouvel ordre du jour.

L'ordre du jour nouvellement présenté est **accepté à l'unanimité**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

1. Procès-verbal de la séance du 18 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2018 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. BUDGET 2019

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Ce document prévoit un **déficit prévisionnel de CHF 95'200.00** pour un total de charges de **CHF 6'998'500.00**. Sans transition, **M. le Président** passe la parole à M. le Syndic.

M. Joseph Aeby propose, comme à l'accoutumée, de passer en revue les différents chapitres et d'apporter quelques précisions, si besoin. Les membres du Conseil général sont invités à intervenir pour toutes questions ou remarques qu'ils souhaiteraient formuler.

0 Administration : les charges du chapitre de l'Administration varient peu au fil des années.

1 Ordre public : ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 36'500.00 ; cette légère différence se situe au niveau de la police du feu.

2 Enseignement et formation : la situation est petit peu plus inquiétante puisque nous avons un excédent de charge de CHF 1'852'800.00, soit CHF 200'000.00 supérieur au budget 2018 (et CHF 400'000.00 supérieur aux comptes de référence). Il y a deux facteurs qui l'influence : la prise en charge par les communes de *tous les frais de transports scolaires*. Le 2^{ème} effet découle de l'arrêté du Tribunal fédéral qui a dit que l'école est gratuite sous toutes ses formes. Nous n'avons plus de participations financières des parents, que ce soit en primaire ou en secondaire, pour toutes les activités scolaires.

Il y a également un autre facteur qui entre en ligne de compte ; en effet, la répartition de la totalité des charges du district entre les communes de la Glâne est influencée par la nouvelle situation de la commune de Siviriez, qui paie désormais beaucoup moins dans les institutions (réseau santé, école secondaire,...).

3 Culte, culture et loisirs : ce chapitre n'apporte aucun commentaire.

4 Santé : l'augmentation est due notamment à la mise en œuvre des homes médicalisés notamment celui de Vuisternens-devant-Romont.

5 Affaires sociales : ce chapitre présente un excédent de charge de CHF 690'000.00 contre CHF 670'000.0 au budget 2018. En cumulant les dernières années, on constate une augmentation régulière qui est malheureusement due à une dégradation des situations familiales à l'échelle régionale.

6 Transport et communication : ce chapitre est stable.

7 Protection et aménagement de l'environnement : ce chapitre présente un excédent de charge de CHF 48'000.00 contre CHF 63'000.00 au budget 2018. C'est l'équilibre des services de l'eau, de l'épuration et des déchetteries. Ces services s'autofinancent avec les taxes et cela permet à la commune de ne pas « pomper » dans l'impôt pour financer ces services. C'est un signe de bonne gestion de ces activités.

8 Economie : ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers.

9 Finances et impôts : ce chapitre présente un excédent de recette de CHF 4'053'000.00 contre CHF 3'773'000.00 pour l'exercice 2018. C'est une amélioration de l'enveloppe fiscale.

M. le Président remercie M. le Syndic pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière.

2.1.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard communique le rapport de la Commission financière qui préavis favorablement ce budget, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 95'200.00 pour un total de charge de CHF 6'998'300.00**. Elle invite les membres du Conseil général à accepter ce budget. Les commentaires relatifs à certains chapitres figurent sur le document annexé au présent procès-verbal (annexe I).

2.1.2. Questions et débats

M. Stéphan Cottet ouvre les débats. **Mme Magalie Conus** croit savoir qu'il y aura des travaux à l'Hôtel de Ville en janvier. Elle demande s'ils sont prévus dans le budget 2019 présenté ce soir. **M. Joseph Aeby** explique que le Conseil communal ne pouvait pas prévoir cette situation d'urgence au budget 2019. Il était prévu de réfléchir à ces travaux en début d'année, de présenter une demande de crédit aux comptes et de réaliser les travaux l'été prochain. Pour les raisons que nous connaissons tous, la situation s'est accélérée avec le départ de notre aubergiste au 31.12.2018 (au lieu de juin-juillet 2019) et actuellement, le Conseil communal demande des offres ; la situation sera présentée à la Commission financière. **M. Nicolas Nikolic** demande sur quel budget ce montant sera prévu. **M. Joseph Aeby** répond que ce sera mis sur le budget « rénovation des bâtiments », dépenses extraordinaires. La question qui sera discutée avec la Commission financière tournera autour de la procédure : compte d'investissement ou compte de fonctionnement.

M. Christophe Martin demande si ce montant est d'ores et déjà compris dans le budget d'investissement 2019. **M. Joseph Aeby** répond par la négative car il est difficile de maîtriser les coûts à ce jour. C'est assez probable que cette dépense soit inscrite dans les investissements. Actuellement, le Conseil communal demande des devis mais les travaux ne vont pas non plus se monter à CHF 250'000.00 ; il faut rester raisonnable et procéder à quelques rafraichissements dans les locaux, après 10 ans d'exploitation.

La parole n'est plus demandée et **M. Stéphan Cottet** propose de passer au vote

2.1.3. Vote du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de l'année 2019 est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	25	abstention(s)	0	Majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2. Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec la convocation. **M. Joseph Aeby** passe en revue les différents postes en y apportant quelques précisions. Après avoir rectifié les coûts suite au retrait des points 2.2.2.3 et 2.2.2.7, l'excédent de charges se monte à **CHF 1'429'000.00**

2.2.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard communique le rapport de la Commission financière qui est annexé au procès-verbal (annexe II) et qui préavise favorablement le budget d'investissements, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 1'429'000.00**. Elle recommande d'approuver le budget d'investissements tel que présenté.

M. le Président propose de passer au vote de chaque investissement et lira chaque message en préambule.

2.2.2. Examen et vote de chaque investissement

2.2.2.1. Assainissement du stand de tir de Rue

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
150.501.00	Assainissement du stand de tir	CHF 180'000.00
150.501.10	Fournitures et installations de pare-balles	CHF 25'000.00
150.660.00	Subventions fédérales et cantonales	- CHF 133'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par un emprunt.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.2.2. Aménagement d'un abribus, à Gillarens

Rubrique	Objet	Montant
620.503.60	Aménagement d'un abribus, à Gillarens	CHF 35'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par nos disponibilités.

M. Stéphan Cottet a une remarque. Il trouve cette croisée très dangereuse. Le bus s'arrête sur la route alors qu'il n'y a pas de ligne blanche, ni de limitation de la vitesse à 60 km/h. La situation ne peut qu'engendrer un accident. **M. Stéphan Cottet** se recommande auprès du Conseil communal afin qu'il y pense lors de la réalisation. **M. Michel Gobet** demande si une étude a été faite afin que le bus s'arrête en dehors de l'espace routier cantonal. Est-ce que le canton participera à ces travaux ? **M. Joseph Aeby** relève ne pas avoir toutes les informations techniques par rapport à la réalisation de cet arrêt de bus. Il rappelle que nous sommes sur une route cantonale et c'est le canton qui commande. Evidemment, la situation idéale serait de sortir de la route mais ce n'est pas tout le temps faisable. La collaboration de la commune avec le canton a permis d'aboutir à ce projet mais il ne faut pas oublier que l'Etat reste maître d'œuvre et responsable des aspects techniques. C'est donc la Gendarmerie, le SPC et le SMO qui donnent leur appréciation et leurs conseils en fonction de leur expérience. Il est vrai que la situation n'est pas très bonne mais la commune n'a pas vraiment d'autres moyens pour faire mieux. Cela reste un arrêt de bus en campagne. Quant à la limitation de la vitesse à 60 km/h du tronçon, **Mme Magali Gianella** confirme que la demande a été faite mais refusée.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.2.3. Réfection des routes communales

Rubrique	Objet	Montant
620.501.00	Aménagement des routes	CHF 300'000.00

Cette demande d'investissement a été reportée au printemps, à la demande du Conseil communal.

2.2.2.4. Etude de la liaison du réseau d'eau AVGG-Rue

Rubrique	Objet	Montant
700.501.10	Etude de la liaison du réseau d'eau AVGG-Rue	CHF 10'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par nos disponibilités.

M. Jacques Perroud se demande pourquoi le projet démarre de l'autre côté du pont, ce qui implique une dépense de CHF 90'000.00 pour passer sous la Broye. Ne serait-ce pas plus simple de partir du côté du Moulin Dougoud ? **M. Joseph Aeby** répond qu'il s'agit de raisons purement techniques. Cet aspect-là a été étudié par l'AVGG et son bureau d'ingénieurs. **M. Jacques Perroud** relève qu'il y a une ancienne décharge à cet endroit. Est-ce que le bureau d'ingénieurs s'en est inquiété ? **M. Joseph Aeby** confirme que ce n'est pas un problème du moment où l'on reste en bord de route. De plus, on parle plutôt d'un terrain sur lequel du remblai a été déposé.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.2.5. Mise à jour du PGEE

Rubrique	Objet	Montant
710.501.10	Mise à jour du PGEE	CHF 65'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par nos disponibilités.

La Commission d'aménagement a fait un petit rapport et **M. Sébastien Perriard** en donne lecture (annexe III). Elle recommande au Conseil général d'approuver cet investissement.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.2.6. Investigations techniques des sites pollués

Rubrique	Objet	Montant
780.501.00	Investigations techniques des sites pollués	CHF 15'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par nos disponibilités. Ces investigations sont subventionnées à hauteur de CHF 35'000.00, les travaux représentant un montant total de CHF 50'000.00.

M. Stéphan Cottet demande qu'est-ce qui est réellement subventionné...les investigations ou les travaux après investigations ? **M. Bernard Savio** répond que tout est subventionné (forages, analyses,...), sauf les travaux d'assainissement, en espérant qu'il n'y en ait pas !

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.2.7. Réhabilitation du Marais de Naudry

Rubrique	Objet	Montant
810.500.00	Réhabilitation du Marais de Naudry	CHF 45'000.00

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, sur demande du bureau.

2.2.2.8. Coupe de bois sous la ville, à Rue

Rubrique	Objet	Montant
810.505.00	Coupe de bois sous la ville, à Rue	CHF 25'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par nos disponibilités.

M. Bernard Savio explique que le cordon boisé se trouve dans le périmètre d'un site protégé. Ces travaux sont nécessaires car il y a eu la chute d'un bloc de molasse en 2016, des chutes de pierres en 2017 (sous la maison de M. Jean-Louis Ruffieux) et enfin la chute de plusieurs arbres sous l'Hôtel de Ville. Le Service des forêts a été consulté pour savoir précisément ce qu'il fallait couper. C'est une paroi rocheuse, qui a parfois 15 mètres de haut, et l'accès n'est pas toujours aisé. Les propriétaires des parcelles concernées ont été informés au début décembre de la situation et ils sont d'accord de prendre en charge les interventions sur leurs arbres. La commune prendra en charge la mise en place du chantier, le déblaiement et les frais occasionnés aux pâturages ? **M. Armand Surchat** demande pourquoi ce n'est pas la Corporation forestière qui exécute ces travaux. **M. Bernard Savio** répond que c'est une haie qui a poussé naturellement et qui ne fait pas partie du secteur forestier. Il explique avoir deux offres (entreprise Roch de Carouge et entreprise Limat). **M. Stéphane Cottet** imagine la situation : les travaux sont faits et ensuite ? Que se passera-t-il ? **M. Bernard Savio** explique qu'il y aura des travaux de sécurisation mais il ne peut pas encore les chiffrer. **M. Christophe Martin** se demande si les futurs travaux sont prévus pour 2019 ou 2020. **M. Bernard Savio** lui répète qu'il est délicat d'aller plus loin avant d'avoir fait la coupe car il y a des moyens pour sécuriser les lieux qui peuvent se faire durant les travaux. De plus, ces coupes dépendront aussi de la météo, du moment où il faut passer par des pâturages. Si des travaux supplémentaires doivent être effectués, ils seront mis au budget 2020. **M. Christophe Martin** souhaiterait que les montants des futures dépenses soient désormais mises en réserve ! **M. Jacques Perroud** s'étonne que le garde-forestier n'ait pas signalé la dangerosité des lieux. **M. Bernard Savio** lui répond que ce dernier a été averti des chutes de molasse. Quand il s'agit de domaines privés, il vient uniquement sur demande.

Vote : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2.2.9. Transformation du bâtiment du Trier

Rubrique	Objet	Montant
942.503.10	Transformation du bâtiment du Trier	CHF 980'000.00

Cette dépense, comme indiqué dans la présentation des investissements, sera financée par un emprunt.

M. Michel Gobet demande quel est le volume de ce bâtiment. **M. Franco de Andrea** répond qu'il s'agit de 1700 m³, soit environ 500 m² de surface au sol. Et quelle est l'urgence de ces travaux si on pense qu'il y aura peut-être une nouvelle école dans le futur ? **M. Joseph Aeby** relève que le Conseil communal n'a pas fait une étude globale sur le parc immobilier de la commune car l'élément déclencheur serait probablement le projet d'école. Il y a encore 5 ou 6 ans avant la réalisation d'une école. Le bâtiment de l'école de Rue est aussi surdimensionné pour l'Administration communale. Ce n'est pas un cas d'urgence, comme tous les autres investissements ce soir mais il faut aussi savoir avancer. L'absence de question traduit certainement le peu d'engouement pour cet objet. Le but du Conseil communal est de mettre fin à un serpent de mer qui a commencé dans les années 90 ; il y a 20 ans qu'on discute du sujet avec l'affectation du bâtiment du Trier après les travaux à l'Hôtel de Ville. Il rappelle également que toute l'Administration communale a été centralisée en août 2017 et que les locaux ne sont pas idéaux. **Mme Nicole Barbey** relève que toutes les informations données ce soir ont été soulevées par le Groupe Entente. Le Groupe trouve que ce projet arrive trop vite. Ils ont eu l'idée, après toutes ces réflexions, de créer un groupe de travail et d'élaborer une stratégie sur 10 à 15 ans. Il y a trop d'inconnues. **M. Christophe Martin** est d'avis qu'il y a de gros défis et par définition, de gros investissements. Ne serait-ce pas utile de créer un groupe de travail pour connaître la direction future ? **M. Franco de Andrea** signale qu'il y a beaucoup d'inconnues mais nous ne sommes pas les seuls acteurs qui définissent le calendrier, notamment le PAL. L'idée est bonne mais il a un petit doute sur une planification à long terme. **M. Joseph Aeby** revient sur la capacité d'investissement de la commune. Il rappelle que le Service des communes a déterminé que la capacité totale de la commune de Rue se monte à CHF 15'000'000.00. On ne peut bien évidemment pas s'endetter à hauteur de CHF 15'000'000.00 sans aménagement au niveau du fonctionnement (hausse d'impôt, modification des taxes,...). C'est néanmoins un indicateur intéressant, un bulletin de santé. Le canton de Fribourg a le plus gros « coffre-fort » de ce pays. Dans les faits, il faut aussi se bouger au niveau politique et il trouve dommage de mettre en stand-by la gestion de la commune pour des raisons de centralisation. **M. Christophe Martin** se demande si cet investissement est nécessaire. Est-ce que cette surface est suffisante à long terme ? Est-ce vraiment ce que l'on veut ? Ces réflexions manquent pour faire des bons investissements au bon moment ! Ce n'est pas parce qu'on a de l'argent qu'il faut le dépenser à tout va ! **M. Joseph Aeby** comprend l'approche du Conseil général et son envie d'avoir une meilleure planification ; cependant, avec l'expérience, il se permet de dire que les conseillers travaillent et font avancer les dossiers. S'il faut faire la concession d'une planification avec la création d'un groupe de travail, cela ne pose à personne un problème. Par contre, **M. le Syndic** demande un amendement et que le groupe de travail soit nommé ce soir ainsi que la date de la première séance. Cela fait depuis 1998 que ce sujet est abordé ; nous en sommes à la 3^{ème} maquette ! Il est ouvert au travail mais pas au débat. **M. Sylvain Périsset** est conscient que nous n'aurons pas plus d'avance dans 5 ans et sur ce point, le Conseil communal a raison. Ce bâtiment devient vétuste. Il faut un outil de travail adéquat. Cet investissement a fait l'objet d'une grande discussion au sein de son groupe. Le Groupe Avenir Ville-Campagne est contre de faire un groupe de travail. Il est temps d'aller de l'avant.

M. Jacques Perroud se demande si on peut encore attendre 5 ans pour avoir des locaux adaptés pour tout un chacun ? **M. Christophe Martin** est conscient qu'il y a un besoin mais il ne pense pas qu'il ne va rien sortir d'un groupe de travail. Ce groupe de travail doit se mettre en place rapidement. On parle d'une dépense d'un million et il pense qu'il serait utile de savoir ce qu'on veut faire, pourquoi et où ! Il manque ce point. **M. Olivier Pittet** trouve dommage de freiner un projet. Cela le dérange de choisir entre un groupe de travail et un projet !

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote. Soit le Conseil général accepte le projet et le Conseil communal avance avec ce dossier, soit cet investissement est refusé et il proposera de voter pour la mise en place d'un groupe de travail.

Vote : La majorité absolue n'étant pas respectée, M. le Président doit revoir la procédure.

Votants	25	abstention(s)	3	majorité	13	OUI	12	NON	10
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	----

Compte tenu de la situation, **M. le Président** explique avoir enlevé les 3 abstentions du total des votants, celui-ci passant à 22, avec une majorité absolue à 11 voix. Cet investissement est donc accepté avec 12 oui !

Vote : Cette dépense est **acceptée à une infime majorité des voix.**

Votants	22	abstention(s)	0	majorité	11	OUI	12	NON	10
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	----

2.2.3 Vote final du budget des investissements

Il propose de passer au vote du budget d'investissement en tenant compte des modifications apportées précédemment à l'ordre du jour.

Vote : Le budget global des investissements est **accepté à la majorité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	1	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. Renouvellement du mandat de l'organe de révision

M. le Président lit le message concernant le renouvellement du mandat à Mafidu.com SA, pour 3 ans. En effet, la fiduciaire a le droit d'avoir un mandat de 6 ans, soit 2 fois 3 ans ; il reste désormais un dernier mandat de 3 ans pour les années 2018, 2019 et 2020. Dès 2021, il y aura lieu de mandater une nouvelle fiduciaire. La Commission financière relève l'excellent travail de cette fiduciaire et recommande le Conseil général à renouveler ce mandat.

Le renouvellement du contrat de la fiduciaire est accepté **à l'unanimité.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. Adhésion à l'Association des Pompiers Glâne-Sud et approbation des statuts

M. le Président passe sans transition la parole à **M. Franco de Andrea** qui apporte quelques précisions quant à cet objet. Il explique qu'aujourd'hui le CSPI Glâne-Sud fonctionne en tant qu'association de communes.

Le CSPI a pour projet de construire une caserne à Rue. La nouvelle loi cantonale prévoit la suppression des subventions pour ce type de construction. Il faut dès lors démarrer le projet rapidement, en tous les cas, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Cette nouvelle loi répartira différemment les charges par rapport à aujourd'hui. L'Association de communes prendra en charge les coûts pour la construction de la caserne. Il faut également préciser que la nouvelle distribution au niveau du canton a décidé de travailler par région plutôt que communes ou districts. Sur les 60 casernes actuellement sur le territoire, il en restera en 35 et 39, dont une pour la Glâne-Sud, basée à Rue. **M. Christophe Martin** intervient à cause de la limite d'endettement qui est fixée à 10 millions, d'autant plus que cela a déjà été le cas lors de l'acceptation des statuts des Ambulances, en avril dernier. Dans les annexes du rapport de gestion d'une PME doivent figurer tous ses engagements financiers. Ne serait-ce pas utile de connaître les engagements financiers de la commune pour savoir dans quelle direction on va et ce que cela représente le jour où il y a un problème.

M. Joseph Aeby relève que ce type d'engagement s'appelle un « engagement hors bilan ». En faisant partie d'une Association de communes, la commune cède une partie de ses compétences à l'association et l'organe décideur devient l'Assemblée des délégués. Il précise que si on veut faire de la politique active par rapport aux associations, il faut motiver les délégués qui nous représentent ; c'est l'Assemblée des délégués qui décide si on investit ou pas, la commune ne pouvant pas refuser. La commune doit accepter qu'une partie des compétences soit déléguée à l'Association de communes. **M. Joseph Aeby** relève que certaines associations ont été fondées il y a 40 ans. La barre de la limite d'endettement est mise assez haute pour éviter de revoir les statuts régulièrement. Cela ne veut cependant pas dire que l'Association peut dépenser librement ces montants. Il donne quelques chiffres concernant les limites d'endettement et les parts de la commune dans plusieurs associations :

- **COG** : limite d'endettement à 25 millions et engagement de la commune de Rue à CHF 1'050'000.00 (qui va augmenter avec les travaux à venir) ;
- **RSG** : limite d'endettement à 50 millions et engagement de la commune de Rue à CHF 2'300'000.00 (montant qui va aussi augmenter avec le home de Siviriez) ;
- **Ambulances du Sud** : limite d'endettement à 50 millions mais pas de dettes pour l'instant ;
- **VOG** : limite d'endettement de 50 millions et engagement de la commune de CHF 60'000.00 (tout a été amorti mais l'agrandissement de la STEP pour 35 millions d'investissement va faire monter cette somme à 3 ou 4 millions) ;
- **CSPI Glâne-Sud** : limite d'endettement de 10 millions et le projet de caserne devrait tourner autour des 4 millions ; la commune de Rue prenant $\frac{1}{4}$, son engagement devrait être d'1 million.
- **Services Auxiliaires** : limite d'endettement de 2 millions mais pas de dette ;
- **AVGG** : limite d'endettement de 4 millions et aucune dette ;
- **AGSO** : limite d'endettement de 2 millions et pas de dette ;
- **Association pour une salle polyvalente à Promasens** : limite d'endettement de CHF 500'000.00 et la part de la commune se monte à CHF 55'000.00.

Nous avons à l'heure actuelle 3'500'000.00 d'engagement hors bilan et dans le futur, nous passerons aux environs des 7-8 millions.

M. Christophe Martin apprécierait que ces informations soient désormais indiquées dans les prochaines présentations des comptes. **M. Jacques Perroud** relève que si on compare les statuts des ambulances, il n'y a rien qui dit que les investissements extraordinaires doivent être votés par les communes. Pour 2018, il y a CHF 7'000.00 supplémentaires et quels moyens après coup pour bloquer ces dépenses ? **M. Joseph Aeby** répond que c'est l'Assemblée des délégués qui intervient. Pour les Ambulances, il y a effectivement une augmentation des coûts mais il y a une explication simple : l'augmentation du bassin de la population qui est importante. Les coûts augmentent ainsi en proportion. Cela reste raisonnable. Il y a beaucoup plus de soucis dans d'autres domaines. Le COG coûtera une augmentation d'impôts, d'autant plus avec la modification de la loi scolaire. Il est peu probable que l'on puisse supporter la totalité de la dette sans revoir le taux d'imposition. Quant aux pompiers Glâne-sud, c'est une Entente qui fonctionne depuis des années, avec une efficace collaboration. Nous sommes en avance sur plusieurs régions car la commune voisine est un partenaire. C'est un exemple ! C'est un travail de visionnaire, d'autant plus que la loi changera très prochainement. L'important est de savoir où se trouve le tonne-pompe le plus proche plutôt que l'autocollant qu'il y a sur le casque du pompier ! Il faut absolument soutenir cette initiative ! **M. Jacques Perroud** ne comprend pas qu'on ne puisse pas bloquer les investissements et que par conséquent, cela devient des charges liées pour la commune. **M. Franco de Andrea** explique qu'il y a deux aspects. D'une part, le Comité de direction est composé de *membres des exécutifs* des communes qui a à cœur de défendre les intérêts de la commune. Le montant a été baissé. D'autre part, *tous les investissements* doivent passer en séance des délégués, composée des représentants des communes. Ils seront votés selon le poids de la commune. Rue aura 3 voix, Ursy 5 voix et les autres 1 voix. Là aussi, c'est aussi aux communes de prendre leurs responsabilités. Si on renonce à y adhérer, nous devons prouver que nous avons les capacités et les moyens d'assurer le Service du feu sur notre territoire. Les investissements se discutent au niveau local et pas cantonal. Par ailleurs, **M. Joseph Aeby** précise qu'à l'article 25 al. 2, il est fait mention d'un moyen de *référéndum facultatif* pour les dépenses supérieures à 3 millions.

L'adhésion de la commune de Rue à cette nouvelle Association et ses statuts sont **approuvés à la majorité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

M. Stéphan Cottet demande un temps mort dans le déroulement de l'ordre du jour car il a demandé à la Fanfare de jouer quelques morceaux ; comme il y a des jeunes, le Président de la fanfare a demandé de jouer avant 22h00 !

5. Divers

M. Stéphan Cottet propose de passer directement à la proposition du Groupe Ville Campagne qui souhaite mettre en place un règlement régissant l'octroi de subventions pour les sociétés locales. Il passe la parole à **M. Sylvain Périsset** qui relève que les articles 44 et 47 du règlement du Conseil général leur donne le droit de faire des propositions dans les divers. Si cette proposition est jugée recevable par le bureau du Conseil général, un vote de prise en considération sera effectué. Si cette proposition est acceptée, le Conseil communal aura une année pour présenter un rapport au Conseil général. Il donne lecture du préambule formulé par le Groupe Ville Campagne (annexe IV) et propose d'adopter un règlement régissant l'octroi de subsides aux sociétés locales. Le bureau du Conseil général a jugé cette proposition recevable et **M. le Président** ouvre la discussion.

M. Nicolas Nikolic demande s'il y a toujours un montant perçu lors des lotos et s'il existe toujours un compte ? **M. Joseph Aeby** répond par l'affirmative et précise que ce compte présente un avoir d'environ CHF10'000.00 pour ce fonds. Il fait l'objet de peu de demandes de la part des sociétés car il est réglementé de façon assez restrictive. Ce sujet a déjà été amené une fois ou deux en séance de Conseil général. C'est peut-être l'occasion de remettre en question l'utilisation de ce fonds. **Mme Christine Fardel** précise qu'il n'y a pas que l'aspect financier qui provoque l'abandon de certaines sociétés. **Mme Nadine Fontaine** rejoint les propos de Mme Christine Fardel. C'est plutôt par manque de membres que les sociétés sont dissoutes. La remarque que l'on peut se faire...c'est que la population a beaucoup changé et les citoyens ont d'autres activités annexes ; leurs choix ne se portent pas forcément sur des groupements ou associations de la commune. Elle est sceptique vis-à-vis de cette proposition. **M. François Bosson** soutient la proposition par principe car il soutient les sociétés mais il n'est pas convaincu que cela change la problématique. Ce règlement ne règlera pas les problèmes d'effectifs. **M. François Bosson** relève que pour toutes les sociétés, il est difficile de recruter du monde ! **M. Sylvain Périsset** est conscient de la situation. **M. François Bosson** rappelle qu'il faut aussi participer aux manifestations qu'organisent les sociétés. Pour exemple, le club de football a mis sur pied une verrée après un match et il n'y avait pas beaucoup de monde. D'ailleurs, il ne manque pas de rappeler que la Fanfare organise le Nouvel-An dans cette salle ! **M. Stéphane Cottet** relève qu'il s'agit aussi un manque de communication des sociétés, lui-même n'ayant pas eu vent de la verrée après le match !

Pour revenir à l'objet de cette discussion, **M. Stéphane Cottet** relève qu'il y a deux possibilités : report de cet objet à une prochaine séance, en demandant au Groupe Ville-Campagne d'affiner son projet ou voter pour une entrée en matière, avec la balle dans le camp du Conseil communal. Il suggère de commencer par voter pour ou contre l'acceptation du renvoi à la prochaine séance de cette proposition, avec des exemples très clairs.

Les membres du Conseil général sont pour le renvoi de cet objet à une prochaine séance **à une majorité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	1	majorité	13	OUI	16	NON	8
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Le bureau du Conseil général propose de créer une Commission pour le Marais de Naudry, avec pour but, la gestion de l'affectation, peut-être à long terme, des CHF 100'000.00 de la vente du marais. **M. le Président** rappelle que les objets dans la proposition du sondage étaient trop disparates et ne correspondaient pas aux souhaits des groupes lors de la séance du 14 décembre 2017. En réalité, il y a plusieurs points pour lesquels les membres du Conseil général ne sont pas d'accord.

Le Conseil général vote pour la création d'une commission pour la gestion de l'affectation du fonds de la vente du Marais de Naudry et cette proposition est acceptée **à une majorité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	4	majorité	13	OUI	14	NON	7
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

M. Stéphane Cottet demande que chaque groupe réfléchisse à des noms pour former cette commission (2-2 et 1).

Ensuite, **M. le Président** revient sur l'article 61 du règlement du Conseil général qui traite des jetons de présence ; il souhaite que systématiquement chaque conseiller présente en fin d'année une note de frais à la caisse communale, en fonction de la liste de présence.

Il finit par remercier M. Raphaël Haering, démissionnaire, pour tout son travail ; il remercie également Mme Nadège Bosson pour son passage au Conseil général et enfin, l'Entente Musicale pour sa prestation de ce soir. Il termine par féliciter le Conseil communal pour la mise en place de l'application Gemeinde News.

M. François Bosson prend la parole et rappelle que les enfants de Rue ont été privé de St-Nicolas en 2017, comme s'ils n'avaient pas été sage. Et cette année, il y a eu le Marché de Noël du cercle ACER au Château, en présence du Père Noël et la St-Nicolas, qui a fait le bonheur des tout-petits...tout cela un week-end de l'Immaculée Conception. Le marché a bien fonctionné...belle initiative ! Il demande que pour l'année prochaine, le Père Noël et St-Nicolas ajoutent un pilote dans l'avion...un responsable qui coordonne les initiatives louables des uns et des autres afin d'éviter des collusions et de la concurrence contre-productive. 2017 était décevante, 2018 prometteuse et il compte sur tout un chacun pour que 2019 soit formidable !

Mme Magalie Conus a remarqué qu'il y a eu une augmentation des tarifs de location de la buvette des Fourches et elle demande s'il y a une raison particulière ? **M. Joseph Aeby** relève qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative ; il rappelle que cela reste des prix raisonnables par rapport à ce qui se passe à l'extérieur. Sans oublier que la commune a investi cette année CHF 40'000.00 pour ce bâtiment. **Mme Magalie Conus** trouve que par rapport à l'équipement, sa location est trop élevée. Le rapport qualité-prix n'est pas bon. De plus, il faut cohabiter avec le foot (déplacer les butes de foot pour accéder par exemple). Elle cite la buvette de Chapelle (congélateur, lave-vaisselle, beamer,...) par exemple. Les communes voisines font également des réductions de l'ordre de CHF 50.00 pour leurs citoyens. **M. Joseph Aeby** en prend bonne note et le Conseil communal reviendra à des propositions concrètes qui passeront par des dépenses.

M. Sylvain Périsset profite de l'occasion pour remercier la commune pour sa participation aux frais de sonorisation et du beamer à la salle de Promasens. Il fait son petit « coup de gueule » par rapport aux travaux sur les routes. Il trouve qu'on taconne et il ne comprend pas que la route dans le bois de Blessens ne soit pas encore faite ! Peu de choses sont concrétisées...

M. Stéphan Cottet passe la parole à M. Joseph Aeby pour conclure cette soirée. Ce dernier remercie M. le Président pour avoir mené à la baguette cette séance. Il s'associe à tous les membres du Conseil communal pour remercier le Conseil général pour son engagement personnel durant cette année 2018. Nous avons assisté ce soir à un match très intéressant, très partagé où il y a eu des tacles mais pas de carton jaune. Le fair-play a dominé même dans le désaccord et finalement, tout le monde sortira vainqueur de cette partie. Cette soirée, il y a aussi un message ; il est important qu'il passe et soir réceptionné. Tout ceci s'est fait de manière démocratique avec un débat d'excellente qualité. C'était une très bonne séance et il remercie encore une fois les membres du Conseil général. Il remercie le personnel communal pour tout son travail, soulignant l'excellent état d'esprit du Service de voirie. **M. Joseph Aeby** souligne que nous avons en tant que spectateur notre futur Conseiller communal et il lui souhaite une cordiale bienvenue et le félicite pour son choix. Il remercie également les représentants de la presse et le public et souhaite tous ses bons vœux pour l'année 2019 ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année. Il invite chacun et chacune à un apéritif offert par la commune.

M. Stéphan Cottet remercie également toutes les membres du Conseil communal, du Conseil général, des différentes commissions et le personnel communal pour leur excellent travail. Il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et tous ses vœux pour 2019.



La séance est levée à 22h47.

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Stéphan Cottet

Cynthia Buache Mesot

Quelques dates à retenir pour 2019 :

Samedi 16 mars 2019 :	matinée d'échange CC-CG	lieu à définir, Rue ou Blessens
Jeudi 16 mai 2019 :	séance du Conseil général	Salle des Remparts
Samedi 12 octobre 2019 :	matinée du CG	Selon bureau du CG
Jeudi 12 décembre 2019 :	séance du Conseil général	Salle des Remparts

Merci d'en prendre note dans votre agenda !

Annexe I :	rapport de la Commission financière_budget de fonctionnement
Annexe II :	rapport de la Commission financière_budget d'investissement
Annexe III :	rapport de la Commission d'aménagement_mise à jour du PGEE
Annexe IV :	proposition du Groupe Avenir Ville-Campagne_subventions aux sociétés